Nations Unies S/PV.4004



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4004e séance

Samedi 15 mai 1999, à 1 h 55

New York

Président :	M. Dangue Réwaka	(Gabon)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Cordeiro
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1999/514)

99-85385 (F)

La séance est ouverte à 1 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1999/514)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document S/1999/514. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/557, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Alimov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Le Tadjikistan se réjouit grandement de l'attention constante et de l'appui croissant accordés par la communauté internationale au processus d'instauration d'une paix durable, de la stabilité et de la réconciliation dans notre pays. La séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui, et la décision prise de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour une nouvelle période de six mois, sont une nouvelle réaffirmation claire de la participation directe de l'ONU dans la recherche d'une solution aux tâches très complexes auxquelles est confronté notre peuple pour surmonter les conséquences du conflit interne et pour renforcer les bases de la viabilité de la société et de l'État tadjiks.

Nous apprécions hautement les activités menées par le Représentant spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, M. Jan Kubiš, et par tout le personnel de la MONUT qui, de concert avec la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et en étroite collaboration avec les membres du Groupe de contact, surtout les représentants de la Russie et de l'Iran, contribuent activement aux efforts déployés par le Président du Tadjikistan, Emomali Rakhmonov, et par la Commission de réconciliation nationale, pour accélérer la mise en oeuvre pratique de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale dans notre pays.

Nous exprimons notre plus profonde reconnaissance à tout le personnel de la MONUT, qui, en coopération étroite avec le personnel militaire des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) et les forces frontalières russes, continue d'apporter une contribution importante à la stabilisation de la situation au Tadjikistan.

Nous considérons le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi ce soir comme l'expression de l'intention qu'a le Conseil de continuer à suivre activement la situation au Tadjikistan et d'encourager les tendances positives du processus de paix. Il est important que le Conseil de sécurité défende le rôle actif et précieux joué par la MONUT dans la mise en oeuvre de l'Accord général, et à cette fin, renforce les bases organisationnelles et financières des activités de la Mission. Comme il est indiqué à juste titre dans le rapport du Secrétaire général, malgré certaines difficultés et des cas isolés d'explosion des tensions, «Le processus de paix au Tadjikistan a enregistré certains progrès». [*S/1999/514, par. 29*]

Nous avons constaté des changements radicaux dans tous les aspects de l'exécution des dispositions de l'Accord général, à la fois sur le plan politique et militaire. Il est important que l'esprit de cohésion et de coopération dans la société tadjike et au sein des forces politiques principales du pays continue de l'emporter sur les sentiments de méfiance et d'hostilité. Et surtout, nous constatons de plus en plus une amélioration dans la mentalité des gens : leur foi en un avenir pacifique pour le Tadjikistan grandit. Ceci s'accompagne d'une relance au niveau économique et dans d'autres domaines de la société tadjike, comme on peut quelquefois le constater au travers de signes indirects mais indicatifs,

tels que le fait que les réfugiés qui sont rentrés au Tadjikistan reconstruisent maintenant leur maison et ont repris le cours de leur vie là où ils sont nés. On construit des routes et des voies ferrées; avec le temps, cela nous permettra non seulement de renforcer le système de transport du pays, mais également d'assurer que le Tadjikistan participe aux réseaux de communication internationaux et transcontinentaux. De nombreux observateurs ont constaté la croissance rapide de l'économie tadjike et l'intérêt croissant que portent les investisseurs étrangers à des projets conjoints.

Répondre aux attentes; se fonder sur les acquis; retenir tout ce qui a été fait de positif et d'utile récemment; faire en sorte que la dynamique croissante en faveur de la paix et de la stabilité ne soit pas détournée ou inversée; telles sont les tâches principales entreprises aujourd'hui, en coopération avec la Commission de réconciliation nationale, par le Président du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, qui est le principal garant du caractère irréversible du processus de paix dans notre pays.

On espère au Tadjikistan que les États donateurs répondront de façon appropriée à la volonté sincère qu'ont les dirigeants et toutes les forces politiques saines de notre pays d'établir la paix et la stabilité, qui nous permettront de poursuivre activement les réformes démocratiques, sociales et économiques qui ont été sapées par le conflit interne. Nous devons reconnaître que notre pays, qui vient de sortir de la guerre civile, n'est pas encore en mesure de répondre pleinement aux besoins humanitaires de sa population ou d'assurer une reprise rapide de son économie. Nous sommes reconnaissants à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour l'appui qu'ils ont fourni aux efforts du Gouvernement tadjik pour mettre en oeuvre des programmes de réforme structurelle et de relance économique. Notre collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations humanitaires internationales donne également ses premiers résultats. Mais le manque de ressources pour la reconstruction et le développement et pour la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile, conformément aux décisions issues de la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Vienne en novembre 1997, a un impact considérable sur le rythme et la cohérence de la mise en oeuvre de l'Accord général.

Un investissement ciblé dans le processus de paix aujourd'hui constituerait une contribution capitale pour la normalisation de la situation dans la République et permettrait de régler plus rapidement les problèmes les plus graves de notre période transitoire. Cela laisserait également entrevoir la perspective d'une croissance durable au Tadjikistan.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont lancé un appel aux États Membres pour qu'ils contribuent rapidement à l'Appel global interinstitutions pour le Tadjikistan de 1999; nous espérons que ces appels seront entendus et que le plan d'action humanitaire des Nations Unies dans mon pays sera mis en oeuvre dans toute la mesure possible.

Nous nous félicitons de l'appui de plus en plus grand fourni par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et des dispositions de l'accord signé par le Gouvernement tadjik. Cet appui est destiné à nos forces frontalières, qui, avec leurs homologues russes, assument la tâche extrêmement complexe d'enrayer le flux des drogues qui traverse la frontière tadjiko-afghane. Nous estimons que ceci est dans l'intérêt non seulement du Tadjikistan et de la Russie, mais également de nombreux autres États.

Le processus de paix au Tadjikistan, mis en place et soutenu par la contribution précieuse des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière, entre dans une nouvelle phase extrêmement grave de son évolution. L'exercice de réforme constitutionnelle attendu et les élections à venir mettront sérieusement à l'épreuve la nature unifiée et la durabilité de ce processus. Le désir sincère de la société tadjike de faire preuve de maturité, d'attachement aux valeurs démocratiques et d'intérêt en un avenir pacifique pour son pays a plus que jamais besoin d'un large appui international.

Nous espérons que, cette année, nous pourrons, grâce à nos efforts collectifs, réaliser une percée décisive en vue d'un règlement pacifique définitif au Tadjikistan.

Le Président : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/557) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1240 (1999).

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme de la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 2 h 10.